



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE AR-2026-047

Portant fermeture temporaire du débarcadère au profit de la société BOX Productions

Le Maire de la Commune d'EXCENEVEX,

VU les articles L.131-2, L.131-3, L.131-4 et L.184-13 du Code des Communes ;

VU l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4ème partie) approuvée par arrêté du 7 Juin 1977 ;

VU les plans fournis par l'entreprise BOX Productions ;

CONSIDERANT la demande de Monsieur BURGER Marc représentant la société BOX Productions domicilié au 2 chemin du Martinet 28, 1007 Lausanne, Suisse, en date du 15 mai 2026 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de fermer temporairement le débarcadère afin de permettre à l'entreprise BOX Productions le tournage de scène dans le cadre de la production d'un film le 26 mai de 9 heures à 21 heures.

ARRETE

ARTICLE 1 - Le débarcadère sera fermé temporairement afin de permettre à l'entreprise BOX Productions le tournage de scène dans le cadre de la production d'un film le 26 mai de 9 heures à 21 heures.

ARTICLE 2 - La signalisation nécessaire sera mise en place par l'entreprise BOX Productions.

ARTICLE 3 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le chef de brigade de gendarmerie de SCIEZ,
- Agents de Police Pluri-communale SCIEZ, EXCENEVEX, MARGENCEL, MASSONGY,
- Entreprise Box Productions
- Monsieur le responsable du service technique de la commune d'Excenevex.
- Archive municipale.

A Excenevex, le 22 mai 2026,

Frédéric GERDIL
Maire

